

## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif au Budget de la Commune pour l'année

2026

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'honneur de vous soumettre, pour approbation, le budget de l'année 2026.

Le budget laisse apparaître un déficit de CHF 3'766'025.57 sur un total de charges de CHF 89'689'934.28, après un prélèvement de CHF 2'300'000.- sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, en contrepartie des amortissements y relatifs, en lien avec MCH2. Ces charges englobent notamment une hausse dans différents domaines, tels que les salaires du personnel, et en particulier les charges liées, qui augmentent fortement en raison de la validation du PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat) par le Grand Conseil, PAFE qui génère en contrepartie une légère augmentation des recettes fiscales, mais insuffisante pour couvrir le report de certaines charges cantonales envers les Communes, en particulier pour l'aide sociale pour laquelle le Canton divisera sa prise en charge par deux, soit de 40% à 20% (voir détail page 10). Quant aux recettes fiscales, elles sont budgétisées sur la base des taxations fiscales quasiment définitives des impôts 2023, des acomptes versés en 2024 et 2025 et des informations supplémentaires obtenues sur certains de nos contribuables. Les indexations appliquées sont conformes aux estimations du Canton, en particulier pour les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, influencés par le PAFE.

La charge de la péréquation financière intercommunale nette de CHF 7'294'565.- est en augmentation de CHF 1'171'370.- par rapport à 2025 (CHF 6'123'195.-), en augmentation de CHF 660'181.- par rapport à 2024 (CHF 6'634'384.-), en augmentation de CHF 358'984.- par rapport à 2023 (CHF 6'935'581.-). En principe, cette dépense liée augmentera encore ces prochaines années.

De plus, la compensation cantonale à recevoir pour la baisse des impôts des personnes morales due à l'introduction de la réforme fiscale des entreprises en 2020 est budgétisée à hauteur de CHF 1'764'617.-, en augmentation de CHF 126'639.- par rapport à 2025 (CHF 1'637'978.-). Pour mémoire, il s'agit ici de la dernière tranche du dernier lot octroyé par le Canton aux Communes.

Par le présent message, nous vous communiquons un certain nombre de renseignements complémentaires sur les dépenses nouvelles 2026 et sur certains postes précis du budget de résultats 2026 :



## A. Les dépenses nouvelles 2026

A titre préliminaire, voici pour mémoire quelques extraits du nouveau règlement communal des finances du 11 décembre 2020 :

Art. 6 :<sup>1</sup> Sous réserve de couverture suffisante par un crédit budgétaire, le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 100'000.00.

Art. 6 :<sup>2</sup> Pour les dépenses périodiques, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de 10 ans fait foi.

Art. 7 :<sup>1</sup> Le Conseil communal est compétent pour décider les dépenses liées.

Art. 7 :<sup>2</sup> Lorsque le montant d'une telle dépense dépasse la compétence financière du Conseil communal fixée à l'article 6 du présent règlement, la Commission financière en préavise le caractère nouveau ou lié (art. 72 al. 3 LFCO).

### 1) Les dépenses nouvelles non liées, à faire valider par le Conseil général

Néant

### 2) Les dépenses nouvelles non liées de la compétence du Conseil communal

4121	Résidence Les Martinets			
4121.3120.05	Electricité Les Martinets (garanties d'origine)	CHF	2'500.00	

Ce nouveau poste concerne la plus-value pour l'achat de courant vert inclus dans le contrat communal. Le montant est refacturé à la Résidence Les Martinets sur le compte 4121.4260.00.

5450	Curatelles, prestations aux familles, APEA			
5450.3132.50	Supervisions d'équipe et individuelles	CHF	3'000.00	

Depuis maintenant plusieurs années, le Service des curatelles a dû se réorganiser à la suite d'une augmentation de la charge de travail ainsi que des impératifs posés par l'APEA (Justice de paix de la Sarine). Aussi, afin d'améliorer les diverses interactions internes, les processus à mettre en place, il est judicieux que des supervisions tant individuelles qu'en équipe puissent être ponctuellement planifiées. Le passage de 5 collaborateurs à un effectif de plus de 10 personnes implique également qu'un suivi plus ordonné puisse être mis en place.

### 3) Les dépenses nouvelles liées de la compétence du Conseil communal

5720	Service des affaires sociales de Villars-sur-Glâne			
5720.3612.11	Frais formation et système d'inform. LASoc (DL)	CHF	4'875.90	

Conformément à la nouvelle loi sur l'aide sociale, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2026, il est prévu que les frais liés à la mise en place, à la maintenance et au développement du système d'information électronique commun (au sens de l'article 55), ainsi que les coûts de formation mentionnés à l'article 43, alinéa 1, lettre i, soient assumés à raison de 50 % par le Canton et de 50 % par les Communes. Ce système d'information, commun à l'ensemble des services sociaux, a pour objectif d'assurer une gestion et une coordination efficaces des données nécessaires à l'application de la nouvelle loi. Quant aux frais de formation, ils concernent les mesures générales d'information et de formation destinées aux commissions sociales, au personnel des services sociaux ainsi qu'aux organisations privées délégataires. Il s'agit d'une nouvelle dépense liée.

4) Les dépenses nouvelles liées, dont les montants dépassent la compétence du Conseil communal, nécessitant le préavis de la Commission financière quant à leur caractère lié

**5220** **Prestations complémentaires AI (DL)**  
**5220.3631.00** **Part. aux prestations complémentaires AI (DL)** **CHF** **437'932.80**

Il s'agit d'une nouvelle dépense liée en lien avec le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), qui met à charge des communes 25% du coût total estimé à CHF 12'125'175.00 pour 2026.

**5320** **Prestations complémentaires AVS (DL)**  
**5320.3631.00** **Part. aux prestations complémentaires AVS (DL)** **CHF** **607'214.00**

Il s'agit d'une nouvelle dépense liée en lien avec le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE), qui met à charge des communes 25% du coût total estimé à CHF 16'812'113.00 pour 2026.

\*\*\*\*\*

Par le présent message, le Conseil communal vous communique un certain nombre d'autres renseignements complémentaires :

## B. Budget de résultats

## **Commentaires chapitre par chapitre :**

0 Administration générale

0220 Secrétariats général et technique, RH, Informatique

**0220.3118.02 Renouvellement sécurité (firewall, etc.)** CHF **94'000.00**

L'augmentation importante de cette position budgétaire résulte des mesures de sécurité supplémentaires prises à la suite de la cyberattaque contre le réseau informatique communal. Il s'agit en l'occurrence de l'acquisition d'un nouveau firewall et de tests de vulnérabilité de ce dernier par une société spécialisée.

**0220.3158.00 Abonnement de maintenance software** **CHE** **279'000.00**

L'augmentation de cette rubrique est le résultat de la mise en place de mesures de sécurité supplémentaires. Microsoft 365 E5 offre une protection renforcée contre les cyberattaques avec des outils avancés d'anti-virus et la gestion des identités, assurant la sécurité de nos données même face aux menaces sophistiquées. Cette licence facilite aussi la conformité réglementaire grâce à des fonctionnalités avancées de gestion des accès, de prévention des fuites de données et de surveillance des risques internes, indispensables pour protéger notre administration dans un environnement numérique en constante évolution.

0220.4930.00 Imputation interne particip. infrastructures admin. (-) CHF 32'194.00

Il s'agit d'une nouvelle recette issue de la convention avec l'ASEV pour la mise à disposition du personnel hors exploitation. En effet, pour le personnel non assigné à la STEP qui fait l'objet d'une refacturation de leurs heures, la convention prévoit une majoration de 5 % pour l'utilisation d'outils de bureautique, espaces de travail et frais annexes nécessaires aux tâches effectuées.

<b>0290</b>	<b>Bâtiment administratif Petit-Moncor 1B-1F</b>	
<b>0290.3144.00</b>	<b>Entretien et réparations du bâtiment administratif</b>	<b>CHF 127'000.00</b>

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrat d'entretien
- Contrôle électrique (obligatoire tous les 5 ans) et mise en conformité
- Modernisation de l'installation de la gestion vidéo existante
- Réglage de toutes les portes et ferme-portes de la cage d'escaliers
- Nettoyage des vitres et des stores
- Frais d'entretien des parking intérieurs et extérieurs en PPE
- Places de parc supplémentaires pour les vélos

<b>0299</b>	<b>Planification et gestion des bâtiments</b>	
-------------	---	--

<b>0299.3132.50</b>	<b>Etudes pour bâtiments communaux</b>	<b>CHF 105'000.00</b>
---------------------	--	-----------------------

Ce poste comprend les études suivantes :

- Bâtiment administratif : suite des études pour une éventuelle surélévation
- Ecole de Villars-Vert : préparation appel d'offres architecte pour réfection énergétique et optimisation salles de classe (report)
- Centre sportif du Platly : étude de faisabilité pour rénovation des vestiaires
- Programme de gestion des clés

## **1 Ordre et sécurité publics**

<b>1620</b>	<b>Protection civile</b>	
-------------	--------------------------	--

<b>1620.4472.00</b>	<b>Location des locaux de la PC</b>	<b>(-) CHF 50'000.00</b>
---------------------	-------------------------------------	--------------------------

Le montant inscrit au budget correspond à l'état des locations au moment de la réalisation du budget. Les réservations pour 2026 sont inférieures à 2025 notamment car les locaux sont réquisitionnés pendant deux mois pour les championnats du monde de hockey.

## **2 Formation**

<b>2120</b>	<b>Ecole primaire II (3H – 8H)</b>	
-------------	------------------------------------	--

<b>2120.3104.00</b>	<b>Matériel scolaire Primaire</b>	<b>CHF 73'000.00</b>
---------------------	-----------------------------------	----------------------

L'augmentation comparativement avec le budget 2025 provient d'une demande pour l'acquisition de 27 vélos tout-terrain, pour un total de CHF 32'900.00 destinés aux élèves avec l'objectif de promouvoir et développer le vélo chez les enfants. Ces vélos seront utilisés durant les cours de sport scolaire, du sport scolaire facultatif, lors du programme bikecontrol de Swiss cycling, lors des camps de vélo des 8<sup>h</sup> ainsi que dans différents projets autour du vélo. Les élèves pourront acquérir des compétences de pilotage complètes et transférables dans toutes les disciplines du vélo. L'apprentissage à travers le VTT permet également de travailler dans des espaces différents et sûrs hors de la voie publique. Le stockage sera possible à l'école du Platly. Le volume de vélos permet de travailler avec une classe entière. Les objectifs visés s'inscrivent dans les compétences du Plan d'Etudes Romand (PER).

<b>2120.3169.00</b>	<b>Location piscine et patinoire SANS transports</b>	<b>CHF 70'500.00</b>
---------------------	--	----------------------

A partir du 01.01.2026, le prix de location des bassins facturé par la Fondation pour l'Ecole Réformée de Fribourg, augmente à CHF 125.00 par heure (+ CHF 5.00/heure). A cela s'ajoute une augmentation

du nombre de leçons à la rentrée scolaire 2025/26. Sauf exception, toutes les classes de 2H à 8H bénéficient de 10 leçons de natation (2x 5 leçons sur l'année scolaire). Les bonnes pratiques reconnues au niveau romand et national prévoient environ 10 à 12 leçons de natation par année scolaire et une progression continue entre les cycles 1 et 2, permettant à chaque élève d'atteindre un niveau de sécurité aquatique (nager 25 m sans aide, flotter, se repêcher). Les objectifs visés s'inscrivent dans les compétences du Plan d'Etudes Romand (PER).

**2120.3171.00 Subsides pour camps de ski et d'été** CHF 140'000.00

La hausse significative du coût de la vie impacte directement les dépenses liées aux camps scolaires, notamment : repas, hébergement et activités spécifiques (remontées mécaniques, loisirs). Ces coûts ne peuvent être répercutés sur la participation des familles étant donné le plafond cantonal fixé à CHF 80.00 par semaine et par élève. L'augmentation du budget des subsides est donc indispensable pour : maintenir la qualité des repas et de l'hébergement, assurer la participation de tous les élèves aux activités prévues et préserver la sécurité et le bien-être durant les camps. Cette mesure permet de compenser les hausses de coûts et de garantir que les camps scolaires continuent de remplir pleinement leur rôle éducatif et social.

**2120.3612.10 Contribution frais scolaires ERAF Fribourg (DL)** CHF 379'000.00

La contribution aux frais scolaires augmente principalement en raison des principaux facteurs suivants : l'augmentation des coûts administratifs avec un 10% de plus pour le secrétariat de l'école et un 5% en sus pour la direction ainsi que l'installation de pavillons supplémentaires permettant d'accueillir les classes dans des espaces adaptés et favorable aux apprentissages.

**2126 Svce logopédie, psychologie et psychomotricité intercomm. (SLPPI) (DL)**

**2126.3132.60 Conseil externe, spécialistes, traducteurs** CHF 5'000.00

Il est indiqué dans cette rubrique les frais du mandat que le SLPPI a attribué à un bureau d'avocats pour pouvoir se mettre en conformité avec l'application de la nouvelle loi sur la protection des données. Pour diminuer et mutualiser les frais de ce mandat, le SLPPI s'est associé à dix autres institutions (SLPP et écoles d'enseignement spécialisé). Ces frais sont estimés pour le SLPPI à CHF 18'000.00 à répartir sur 2025 et 2026. Comme les répercussions financières de l'application de cette loi en 2024 n'étaient pas connues au moment de la préparation du budget 2025, aucun montant n'avait été prévu. Il est à noter alors que les frais non prévus du bureau d'avocats seront déjà facturés en 2025 (estimation à CHF 13'200.00) et que le solde (estimation à CHF 4'800.00) sera pris sur le budget 2026.

**21701 Ecole de Cormanon**

**21701.3144.00 Entretien et réparations Ecole de Cormanon** CHF 88'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations, réparation des stores
- Remplacement du lave-vaisselle de la grande salle
- Création d'un WC supplémentaire dans le pavillon (actuellement un seul WC pour 2 classes)

**21705 Ecole du Platy**

**21705.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment Ecole Plat** CHF 85'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations, réparation des stores
- Contrôle des volets coulissants et des moteurs
- Mise en place d'une main-courante plus basse dans toutes les rampes d'escaliers pour les petits enfants

- Réparation de quelques panneaux acoustiques de la salle de sport
- Ajout d'un tapis anti-saleté et remplacement de 3 tapis extérieurs usés
- Petites réparations des revêtements de sols
- Nettoyage des vitres et volets coulissants

### 3 Culture, sports et loisirs

#### 3210 Bibliothèque communale

**3210.3010.00 Salaires du personnel bibliothèque** **CHF 286'000.00**

L'augmentation est due à la répercussion de la charge salariale du nouveau poste en lien avec la reprise de la gestion de la bibliothèque scolaire du CO de Pérrolles. Cette charge est entièrement refacturée à l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français conformément à la convention en vigueur. La recette figure sous la rubrique 3210.4612.10.

**3210.3010.01 Salaires auxiliaires bibliothèque** **CHF 18'100.00**

Il s'agit, essentiellement, d'un transfert de charges entre les comptes 3210.3010.01 et 3210.3159.00 (Entretien du matériel des bibliothèques) opéré afin de mieux refléter la nature réelle de la dépense. Jusqu'à présent, les montants liés au travail de plastifiage des livres étaient comptabilisés comme une charge de fonctionnement, correspondant à des prestations ponctuelles. Cependant, après analyse de la récurrence et du montant annualisé de cette activité, il est apparu que ces dépenses présentent désormais les caractéristiques d'une rémunération régulière plutôt qu'une charge d'entretien ou de sous-traitance. Il est également prévu d'adapter la rémunération des auxiliaires de rangement dont le tarif passerait à CHF 15.-/heure. Celui-ci n'a plus été adapté depuis 2020.

**3210.3101.00 Achat de livres pour bibliothèque** **CHF 53'500.00**

L'augmentation de CHF 6'000.00 représente les coûts d'acquisition de livres pour le CO de Pérrolles entièrement refacturé à l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français. La recette figure sous la rubrique 3210.4612.10.

**3210.3159.00 Entretien du matériel des bibliothèques** **CHF 12'000.00**

Il s'agit d'un transfert de charge entre les comptes 3210.3010.01 et 3210.3159.00 (cf. commentaire ci-dessus).

**3210.4612.10 Refacturation matériel + personnel à l'Assoc. des CO (-)** **CHF 26'000.00**

Le rapprochement entre la bibliothèque de VsG et celle du Cycle d'orientation de Pérrolles est acté via une convention. Cette convention entre la Commune et l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français règle les modalités financières. En l'état, la recette de CHF 26'000.- couvre la charge salariale de la bibliothécaire en charge de la gestion du site « CO de Pérrolles » et l'acquisition des livres.

#### 3410 Sports

**3410.3144.00 Entretien de la buvette du Platy + vestiaires du FC** **CHF 23'000.00**

En lien avec les travaux pour la sous-station Groupe E et pour les nouveaux vestiaires planifiés en 2026 sur la parcelle, il est prévu de remplacer le chauffage à gaz existant de la buvette par un raccordement au chauffage à distance.

3410.3636.00 Promotion du sport

CHF 110'000.00

La Commune a accepté d'accueillir le prologue du Tour de Romandie 2026, qui se tiendra le 28 avril 2026. Conformément à l'annonce faite en 2025, un montant de CHF 110'000.- est nécessaire pour l'année 2026 afin de couvrir les frais liés à l'organisation de cet événement d'envergure.

3411 Centre sportif

3411.3101.00 Matériel de nettoyage des locaux

CHF 34'000.00

En plus du matériel usuel pour le nettoyage et la fourniture de consommables, il est prévu de remplacer les 5 containers PVC existant, d'acquérir une nouvelle machine pour le nettoyage des vitres (utilisé pour tout le parc immobilier) ainsi que 2 armoires répondant aux normes de sécurité pour le stockage des produits de nettoyage.

3422 Ludothèque

## 3422.3010.00    **Salaire du personnel de la ludothèque**

CHF 29'200.00

En raison d'une augmentation de l'utilisation de ce service par la population, le Conseil communal a décidé d'augmenter la dotation d'heures de travail du personnel. En effet, le personnel n'était rémunéré jusqu'à ce jour que sur la base des heures d'ouvertures effectives. La revalorisation tiendra compte d'un temps de préparation et de rangement ainsi que d'une adaptation du salaire horaire qui n'avait pas été revu depuis plusieurs années.

3425 Cabane du Platypus

**3425.4472.00 Location de la cabane du Platy**

(-) CHF 9'000.00

Les travaux de démolition et reconstruction de la cabane sont prévus à partir de septembre 2026, ce qui réduit la période de location.

4 Santé

4120 EMS et foyers pour personnes âgées (DL)

## 4120.3612.40 Part aux frais du Home médicalisé Sarine (RSS)

CHF 45'481.40

Depuis 2016 ce compte n'a plus été utilisé, les exercices 2016 à 2021 du Home médicalisé de la Sarine s'étant soldés par des bénéfices, lesquels avaient été conservés en tant que capital. Depuis le début des travaux de rénovation de ce home, la situation financière s'est toutefois dégradée, en raison notamment de la diminution du nombre de résidents, passé de 143 à 108.

Le plan initial prévoyait une durée de travaux de trois ans, période durant laquelle les déficits pouvaient être absorbés par le capital du RSS. Cependant, les travaux se prolongeront de deux années supplémentaires, rendant désormais impossible la couverture du déficit du HMS par les seules réserves du RSS. Il est proposé que, pour les exercices 2026 et 2027, les déficits soient exceptionnellement pris en charge par les communes. Selon les projections financières, le HMS devrait à nouveau présenter un résultat bénéficiaire dès 2028, sous réserve d'une adaptation des prix de pension.

<b>4121</b>	<b>Résidence Les Martinets</b>		
<b>4121.3120.05</b>	<b>Électricité Les Martinets (garanties d'origine)</b>	<b>CHF</b>	<b>2'500.00</b>

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

## 5 Prévoyance sociale

<b>5220</b>	<b>Prestations complémentaires AI (DL)</b>		
<b>5220.3631.00</b>	<b>Part. aux prestations complémentaires AI (DL)</b>	<b>CHF</b>	<b>437'932.80</b>

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

5320 Prestations complémentaires AVS (DL)

5320.3631.00 Part. aux prestations complémentaires AVS (DL) CHF 607'214.00

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A4.

## 5430 Avance et recouvrement pensions alimentaires

**5430.3631.00 Contributions d'entretien non récupérées (DL) CHF 0.00**

Le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) propose de modifier la répartition de trois subventions : la loi sur l'aide sociale (LASoc), la loi d'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LALAVI) et la loi sur les avances et recouvrement de contributions d'entretien (LARACE). C'est pourquoi, la mesure préconisée consiste à changer la répartition actuelle de l'aide sociale, 40 % Etat et 60 % Communes, pour passer à 20 % Etat et 80 % Communes. A l'inverse, la répartition des deux autres lois est aussi modifiée en fonction de la distribution des rôles. L'Etat prend en charge les frais d'infractions (LAVI) et les contributions d'entretiens non récupérées (LARACE) à 100 %. Ainsi, la Commune n'aura plus à payer ces contributions.

5450 Curatelles, prestations aux familles, APEA

**5450.3010.00 Salaires du personnel des curatelles CHF 972'500.00**

En raison de la grande augmentation de charge de travail résultant du nombre de dossiers ainsi que des processus plus compliqués exigés par la Justice de Paix, le Conseil communal a prévu d'engager en plus un.e collabora-teur/trice administra-tif/tive à 60% et un.e cura-teur/trice à 70% pour couvrir une partie des besoins.

**5450.3132.50 Supervisions d'équipe et individuelles CHF 3'000.00**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A2.

<b>54510</b>	<b>Structures d'accueil extrafamilial de jour</b>	
<b>54510.3636.00</b>	<b>Subvention Fondation pour les AEF (DL)</b>	<b>CHF 3'200'000.00</b>

La diminution du budget de la FAEF, de CHF 400'000.– par rapport au budget 2025, s'explique principalement par une hausse attendue de la contribution parentale en 2026. Outre l'introduction de nouveaux tarifs légèrement majorés dès août 2025, la contribution moyenne des parents par heure de garde s'est accrue en 2025 par rapport à 2024 et 2023, probablement suite à une hausse des revenus moyens des familles bénéficiaires. Par ailleurs, la FAEF anticipe des taux de remplissage élevés dans ses accueils en 2026, permettant ainsi d'optimiser les recettes issues des contributions parentales. L'ensemble de ces éléments permet de réévaluer positivement la contribution communale budgétisée en 2026, dorénavant fixée à CHF 3'200'000.– au lieu de CHF 3'600'000.–.

<b>5591</b>	<b>Office communal du travail VSG</b>			
<b>5591.3130.00</b>	<b>Encadrement Ritec et REPER - VSG</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>	
<b>5596</b>	<b>Office communal du travail Matran</b>			
<b>5596.3130.00</b>	<b>Encadrement Ritec et REPER - Matran</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>	
<b>5596.4612.15</b>	<b>Refacturation à Matran de la part. à RITEC</b>	<b>(-)</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

Dans un arrêté rendu en septembre 2025, le Tribunal cantonal a précisé que les mesures effectuées dans le cadre de l'entreprise RITEC ne peuvent plus être considérées comme des activités cotisantes à l'assurance-chômage. Jusqu'à présent, les personnes placées à RITEC dans le cadre d'un contrat de personnel auxiliaire de remplacement (PAR) percevaient un salaire et cotisaient aux différentes assurances sociales, ouvrant ainsi un droit potentiel aux prestations de chômage. Cette pratique appliquée depuis plus de vingt ans par le Service social de Villars-sur-Glâne n'est désormais plus conforme à la jurisprudence. En effet, les bénéficiaires placés à RITEC n'entrent pas dans le champ des personnes assurées au sens de la loi sur l'assurance-chômage, et il n'est dès lors plus pertinent de verser un salaire soumis aux cotisations sociales.

En conséquence, dès 2026, les personnes orientées vers RITEC seront intégrées dans des mesures d'insertion sociale (MIS) et ne percevront plus de salaire. Conformément à la loi sur l'aide sociale, l'aide financière versée dans ce cadre ne sera pas remboursable par les bénéficiaires. Dans cette logique, le montant de CHF 165'000.00 prévu pour 2026 afin de financer la prise en charge de dix places par année auprès de l'entreprise RITEC sera transféré dans le budget des frais de fonctionnement liés à l'organisation des MIS, répartis comme tels : CHF 159'000.00 pour l'encadrement des bénéficiaires de Villars-sur-Glâne et CHF 6'000.00 francs pour les bénéficiaires de Matran. Les mesures d'insertion sociale étant remboursées en partie par le canton, le 20 % de ce montant sera refacturé au Canton.

<b>5720</b>	<b>Service des affaires sociales de Villars-sur-Glâne</b>		
<b>5726</b>	<b>Aide sociale Matran</b>		
<b>5720.3612.10</b>	<b>Frais des services sociaux district spécialisés (DL)</b>	<b>CHF</b>	<b>61'923.70</b>

Les frais liés aux services sociaux spécialisés du district concernent la participation des communes au financement d'organisations offrant un accompagnement social à des publics spécifiques (La Tuile, Le Tremplin, Pro Infirmis, SOS Futures Mamans, Pro Senectute, Banc Public, Espace Femmes, etc.). Une partie des coûts de fonctionnement de ces structures est assumée par les communes, selon une clé de répartition établie au niveau du district. Après échanges avec le Service de l'action sociale cantonale, il ressort que les charges globales de l'ensemble de ces services sociaux spécialisés ont diminué au cours de l'année écoulée. En conséquence, une réduction de CHF 34'604.95 de la participation financière des communes est prévue pour l'exercice 2026 par rapport à 2025.

**5720.3612.11** **Frais formation et système d'inform. LASoc (DL)** **CHF** **4'875.90**

Le commentaire de ce poste est indiqué en préambule de ce Message, dans les dépenses nouvelles au point A3.

5720.3637.00	Aide matérielle, MIS et mesures mixtes VSG	CHF	3'390'000.00
5720.4260.00	Récupération frais d'assistance VSG	(-)	CHF 1'000'000.00
5720.4631.00	Part. canton frais assistance VSG	(-)	CHF 478'000.00
5726.3637.22	Aide matérielle, MIS Matran	CHF	239'000.00
5726.4612.12	Part de Matran, rembt aide matérielle	(-)	CHF 172'000.00
5726.4631.02	Part. canton frais assistance Matran	(-)	CHF 39'800.00

Le budget d'aide matérielle est impacté par trois facteurs pour l'année 2026. Dans un premier temps, l'entrée en vigueur de la loi sur les prestations complémentaires familles (PC Familles) devrait permettre à une partie des bénéficiaires de l'aide sociale qui ont des enfants de moins de 12 ans de sortir de l'aide sociale. Ainsi, la Commune estime que l'aide sociale devrait diminuer de CHF 350'000.- pour l'année prochaine. Toutefois, il convient de noter qu'il est probable que le service social doive avancer une partie de ces prestations qui seront ensuite remboursées par l'ECAS. En effet, le calcul prendra parfois plusieurs mois. À ce titre, il est estimé que sur les CHF 350'000.- de diminution, CHF 200'000.- pourront être déduits du budget de l'aide matérielle et que CHF 150'000.- seront avancés et ensuite récupérés dans le budget de récupération des frais d'assistance.

Comme précisé au chapitre précédent (rubriques 5591–5596), les mesures effectuées à RITEC ne sont plus considérées comme cotisantes à l'assurance-chômage. En conséquence, dès 2026, les personnes orientées vers RITEC seront intégrées dans des mesures d'insertion sociale (MIS) et ne percevront plus de salaire. Une partie du budget actuellement alloué aux salaires dans le cadre des contrats PAR sera donc transférée vers le budget de l'aide sociale. Il s'agit d'un montant de CHF 190'000.-, ce qui représente le salaire versé en 2024 pour les bénéficiaires travaillant à RITEC. Cette opération est financièrement neutre pour la Commune. Toutefois, comme il s'agit de l'aide sociale, contrairement aux salaires PAR, le 20 % du montant transféré pourra ainsi être refacturé au Canton.

Troisièmement, le programme d'assainissement des finances de l'État (PAFE) propose de modifier la répartition de trois subventions : la loi sur l'aide sociale (LASoc), la loi d'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LALAVI) et la loi sur les avances et recouvrement de contributions d'entretien (LARACE). C'est pourquoi la mesure préconisée consiste à changer la répartition actuelle de l'aide sociale, 40 % État et 60 % communes, pour passer à 20 % État et 80 % communes. Ainsi, la participation du canton aux frais d'assistance sera divisée par deux.

<b>5720.3637.10</b>	<b>Frais fonctionnement organisat. MIS VSG</b>		<b>CHF</b>	<b>219'000.00</b>
<b>5720.4631.10</b>	<b>Part. canton frais fonctionnement MIS VSG</b>	<b>(-)</b>	<b>CHF</b>	<b>43'800.00</b>
<b>5726.3637.12</b>	<b>Frais fonctionnement organisat. MIS Matran</b>		<b>CHF</b>	<b>16'000.00</b>
<b>5726.4631.12</b>	<b>Part. canton frais fonctionnement MIS Matran</b>	<b>(-)</b>	<b>CHF</b>	<b>3'200.00</b>

Comme précisé au chapitre précédent (rubriques 5591–5596), les mesures effectuées à RITEC ne sont plus considérées comme cotisantes à l'assurance-chômage. En conséquence, dès 2026, les personnes orientées vers RITEC seront intégrées dans des mesures d'insertion sociale (MIS) et ne percevront plus de salaire. Conformément à la loi sur l'aide sociale, l'aide financière versée dans ce cadre ne sera pas remboursable par les bénéficiaires. Dans cette logique, le montant de CHF 165'000.- prévu pour 2026 afin de financer la prise en charge de dix places par année auprès de l'entreprise RITEC sera transféré dans le budget des frais de fonctionnement liés à l'organisation des MIS, répartis comme tels : CHF 159'000.- pour l'encadrement des bénéficiaires de Villars-sur-Glâne et CHF 6'000.- pour les bénéficiaires de Matran. Les mesures d'insertion sociale étant remboursées en partie par le canton, le 20 % de ce montant sera refacturé au Canton.

<b>5790</b>	<b>Assistance non mentionnée ailleurs</b>		
<b>5790.3611.00</b>	<b>Participation aide victimes infractions LAVI (DL)</b>	<b>CHF</b>	<b>0.00</b>

Le programme d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) propose de modifier la répartition de trois subventions : la loi sur l'aide sociale (LASoc), la loi d'application de la loi sur l'aide aux victimes d'infractions (LALAVI) et la loi sur les avances et recouvrement de contributions d'entretien (LARACE). C'est pourquoi, la mesure préconisée consiste à changer la répartition actuelle de l'aide sociale, 40 % Etat et 60 % Communes, pour passer à 20 % Etat et 80 % Communes. A l'inverse, la répartition des deux autres lois est aussi modifiée en fonction de la distribution des rôles. L'Etat prend en charge les frais d'infractions (LAVI) et les contributions d'entretien non récupérées (LARACE) à 100 %. Ainsi, la Commune n'aura plus à payer cette participation.

<b>5797</b>	<b>Cohésion sociale, Générations, Animation DCSGA</b>		
<b>5797.3010.00</b>	<b>Salaires du personnel DCSGA</b>	<b>CHF</b>	<b>417'000.00</b>

En fonction des besoins croissants, le Conseil communal a augmenté en cours d'année 2025 de 10% la dotation en personnel de l'animation et de 10% un poste de coordinatrice seniors. Un deuxième apprenti assistant socio-éducatif a également été engagé en cours d'année.

<b>5797.3130.05</b>	<b>Prestations de tiers et mandats DCSGA</b>	<b>CHF</b>	<b>133'620.00</b>
---------------------	--	------------	-------------------

Depuis la rentrée scolaire 2024, l'école des Rochettes et le quartier des Dailles ont été marqués par une recrudescence de tensions entre élèves (violences, insultes, accusations de racisme), exacerbées par l'intervention de certains parents. Malgré plusieurs séances de coordination et le placement temporaire d'un élève en classe relais, aucune amélioration durable n'avait pu être constatée. Afin de répondre à cette situation, les différents services concernés ont collaboré pour mettre en place une présence quotidienne renforcée de professionnel·le·s dans le quartier. Ce dispositif a permis une amélioration significative du climat dès le mois de mai 2025 et a été maintenu jusqu'à la fin de l'année scolaire. En vue de la rentrée 2025, les partenaires ont estimé la situation encore fragile et ont recommandé la poursuite du dispositif, tout en soulignant la limite des ressources disponibles et la nécessité d'intervenir également dans d'autres quartiers. Le Centre scolaire de Villars-Vert a notamment signalé des problématiques liées à la consommation et au trafic de stupéfiants.

Afin de maintenir la priorité d'action dans le quartier des Dailles tout en garantissant une couverture équilibrée sur l'ensemble du territoire communal, le Conseil communal a décidé de renforcer temporairement l'effectif d'intervention en étendant le contrat de prestations établi avec REPER pour une période de douze mois. Le coût total du dispositif s'élève à CHF 67'700.- (40 % à la charge du budget 2025 et 60 % à la charge de celui de 2026), soit une augmentation de CHF 40'620.- pour l'année 2026. Par ailleurs, REPER applique désormais aux mandats communaux les hausses liées aux annuités et à l'indexation des salaires décidées au niveau cantonal, qu'il ne peut plus absorber seul ; ces coûts seront dès lors intégrés dans le montant du mandat.

<b>6</b>	<b>Trafic et télécommunications</b>		
<b>6150</b>	<b>Routes communales</b>		
<b>6150.3010.00</b>	<b>Salaires du personnel de l'édilité</b>	<b>CHF</b>	<b>832'000.00</b>

Hormis l'augmentation salariale ordinaire, le Conseil communal a prévu pour 6 mois le poste de contremaître adjoint aux services extérieurs. Ce poste dépendra également de la personne qui sera engagée pour remplacer le contremaître actuel qui prendra sa retraite en tout début d'année 2026.

## **6150.3132.50    Frais d'études pour les routes**

CHF 200'000.00

Ce poste comprend les études liées aux projets suivants :

- Ch. Bel-Air - Grand-Pré, piste mixte
  - Place arborée, avant-projet (mesure 4NP.08B)
  - Rte du Bugnon, requalification, avant-projet (mesure PA4 4M.11.05D)
  - Rte de Cormanon, piste mixte + arrêts bus (mesure PA3 3M.05.03)
  - Rte du Coulat - centre sportif, Trans-Agglo (mesure PA4 4M.06.03B)
  - Rte de la Glâne, travaux édilitaires, projet (mesure PA3 3M.02.03)
  - Rte de Matran, terminus ligne 5 et terminus RC (PA2 12.03)
  - Rte de Moncor, requalification (mesure PA2 11.11)
  - Rte du Petit-Moncor, arrêt de bus et trottoir
  - Rte de Villars, requalification et arrêts bus, projet (mesure PA3 3M.02.06)
  - Participation études desserte Bertigny
  - Matériel, logiciel, divers

## 6151 Bâtiment des services extérieurs et du feu (BSEV)

6151.3144.00 Entretien et réparations du bâtiment BSEV

CHF 155'000.00

Ce poste comprend les travaux suivants :

- Entretien courant, contrats d'entretien, curage des canalisations
  - Remplacement des luminaires par du LED dans la salle de théorie
  - Remplacement du four de la cafétéria
  - Remplacement du bac à sel de l'adoucisseur
  - Entretien des sprinklers obligatoire tous les 20 ans
  - Installation d'une fontaine à eau dans la cafétéria et achat de gourdes afin de limiter le PET et faciliter la distribution d'eau pendant les périodes de canicules
  - Réorganisation des vestiaires H/F, personnel temporaire, contre-maître / déplacement du local nettoyage : mise en place d'une porte coupe-feu
  - Réfection ponctuelle du sol de la halle pompier
  - Réfection complète du sol de l'atelier

6220 Trafic régional et d'Agglomération

6220.3612.90 Part aux transports et mobilité Agglo/ARS (DL)

CHF 2'533'254.00

La clé de répartition utilisée pour le calcul de la répartition de l'indemnité dans les budgets 2024 et 2025 pour les transports publics urbains par l'Agglomération de Fribourg présentait une erreur de formule. Cette erreur a été mise en évidence dans le cadre des travaux liés à la future clé de répartition TP de l'ARS. La clé a été corrigée pour tenir compte du nombre réel d'arrêts desservis à Villars-sur-Glâne.

7 Environnement et aménagement du territoire

## 7101 Eau potable (EP) (hors taxe)

7101.3143.00 Entretien installations et hydrantes EP

CHF 135'000.00

Entretien des hydrantes EP

CHF 155 000.00

En 2025, un montant supplémentaire de CHF 60'000.- a été prévu pour procéder aux travaux de remplacement des pompes à débit variable au réservoir de Belle-Croix. Ces travaux étant réalisés, le montant a été revu à la baisse.

Dans le même temps, le compte 7101.3143.10 Entretien des hydrantes EP a été fusionné dans le compte 7101.3143.00. Les bornes hydrantes faisant intégralement partie du réseau de distribution d'eau potable, rien ne justifie le maintien de ces deux comptes.

## 7201 Epuration, eaux usées (EU) (hors taxe)

**7201.4240.75 Produit de la taxe de base des eaux usées (FSMV) (-) CHF 862'500.00**

Au vu des retards cumulés des chantiers de renouvellements des canalisations et de l'agrandissement de la STEP, la taxe de base pour le renouvellement de la valeur des installations liées à l'épuration a été revu à la baisse afin d'éviter la capitalisation de la réserve générée par cette taxe. En ce qui concerne le renouvellement des canalisations, les travaux sont liés à la réfection des routes qui subissent beaucoup de retard, très souvent en lien avec les projets cantonaux, et en ce qui concerne l'agrandissement de la STEP, il a fallu créer l'Association intercommunale ASEV, sur demande des Communes membres, afin de financer les travaux sous une seule entité. La mise à l'enquête du plan d'aménagement communal (PAL) a suscité des oppositions en lien avec le périmètre de la STEP, ce qui ralentit encore la concrétisation du projet. Dans l'intervalle, la votation populaire relevant du référendum a validé l'investissement de 63 millions le 28.09.2025. Aussi pour le budget 2026 et pour un certain nombre d'années encore, la taxe prise en considération est de 50 % de celle introduite au 01.01.2024.

## 7301 Gestion communale des déchets (hors taxe)

Le taux de couverture globale du chapitre des déchets se monte à 87.94 %.

7610 Protection de l'air et du climat

**7610.3637.00 Développement durable** CHF 150'000.00

Ce compte a notamment pour objectif de financer les actions courantes du Plan climat communal, telles que l'organisation d'événements, la mise en place d'actions de sensibilisation, ainsi que l'aménagement de petites infrastructures pour la biodiversité. Il servira également à financer, le moment venu, les études préliminaires nécessaires pour solliciter des crédits d'investissements spécifiques en vue de la mise en œuvre concrète de certaines mesures.

7690 Energies renouvelables

**7690.3637.10 Transition énergétique** **CHE** **25'000.00**

Ce compte a notamment pour objectif d'accompagner et d'aider les propriétaires dans le choix de solutions de performance énergétique adaptées à leur bâtiment, telles que l'isolation, la production de chaleur et la ventilation. Des recommandations personnalisées, fournies par un spécialiste en énergie indépendant mandaté par la Commune, permettront aux propriétaires d'envisager les améliorations énergétiques possibles selon leur efficacité et leur coût.

## 7900 Aménagement du territoire

**7900.3132.50      Frais d'études et projets      CHE      135'000.00**

Ce poste comprend les études liées aux projets suivants, qui sont externalisées :

- Vallon de Villars parc boisé, étude préliminaire
  - PAD, mises à niveau
  - PAL, adaptations

- Bertigny – Masterplan / Etude de faisabilité (en lien avec le projet HFR)
- Appui urbaniste conseil
- Aménagement local, transports

## 9 Finances et impôts

Les recettes ont été budgétisées sur la base des taxations fiscales quasiment définitives des impôts 2023, des acomptes reçus pour les années 2024 et 2025 pour les personnes physiques et morales. Elles tiennent compte des estimations cantonales relatives à l'influence de l'introduction du PAFE (programme d'assainissement des finances de l'Etat), telles que le plafonnement des déductions fiscales des frais de transports et le gel de l'adaptation de la progression à froid, pour ne parler que de cela, ainsi que des informations plus précises obtenues de certains de nos contribuables sur leurs perspectives.

### 9100 Impôts communaux ordinaires

**9100.4000.00 Impôt revenu personnes physiques, année fiscale (-) CHF 26'050'000.00**

Les prévisions fiscales du Canton entre 2023 et 2026 ont été appliquées, à savoir une augmentation de 10,5%, tout en tenant compte des situations particulières.

**9100.4001.00 Impôt fortune personnes physiques, année fiscale (-) CHF 2'570'000.00**

Les prévisions fiscales du Canton entre 2023 et 2026 ont été appliquées, à savoir une augmentation de 15,9%, tout en tenant compte des situations particulières connues.

**9100.4010.00 Impôt bénéfices personnes morales, année fiscale (-) CHF 20'500'000.00**

La prévision a pu être affinée compte tenu des informations particulières connues à ce jour. Il convient toutefois de rappeler le caractère aléatoire de ces impôts, qui peuvent fortement et subitement varier d'une année à l'autre, surtout au vu de la période agitée que nous vivons du point de vue macroéconomique (nouveaux droits de douane US entre autres).

**9100.4011.00 Impôt capital des personnes morales, année fiscale (-) CHF 250'000.00**

Cet impôt est relativement linéaire, il s'applique aux personnes morales ne dégageant pas de bénéfice.

**9100.4611.00 Compensation cantonale de base – réforme fiscale (-) CHF 1'764'617.00**

Il s'agit de la dernière compensation cantonale en lien avec la réforme fiscale des entreprises introduite en 2020.

### 9610 Intérêts

**9610.3401.30 Intérêts des dettes et courtage CHF 281'700.00**

Pour 2026, la dette brute communale va rester sur une moyenne de taux inférieure à 0,65 %. Un emprunt arrive à échéance en 2026 mais devra probablement être renouvelé dans la mesure où les investissements prévus seraient réalisés.

\*\*\*\*\*

## C. Budget des investissements

Les investissements vous sont présentés par catégories de crédits, notamment :

1. Crédits liés (valeur informative)
2. Crédits de paiements (valeur informative)
3. Crédits d'engagements (votés ultérieurement)
4. Crédits jusqu'à concurrence de CHF 100'000.- :  
**à voter en même temps que le budget des investissements 2026**

### 1. Crédits liés pour 2026

Les crédits liés sont imposés par une loi, un règlement ou une convention. Les dépenses budgétisées pour 2026, comprises dans les plans quinquennaux pour l'eau potable et les eaux usées sont les suivantes :

7101.5031.021	Captages (plan 2023-2027)	CHF	0.00
7101.5031.022	Stations d'approvisionnement en eau (plan 2023-2027)	CHF	0.00
7101.5031.***	Conduites et hydrantes (plan 2023-2027)	CHF	792'000.00
7101.5031.025	Réservoirs d'eau (plan 2023-2027) :	CHF	110'000.00
7101.5031.026	Appareils mesure, commande et régulation (2023-2027)	CHF	175'000.00
7101.6350.101	Taxes de raccordement eau potable PME	(-)	CHF 0.00
7101.6370.105	Taxes de raccordement eau potable Ménages	(-)	CHF 5'400.00
7201.5032.***	Canalisations des eaux usées (plan 2024-2028)	CHF	1'915'000.00
7201.5032.112	Ouvrages spéciaux (plan 2024-2028)	CHF	0.00
7201.6350.201	Taxes de raccordement épuration PME	(-)	CHF 0.00
7201.6370.205	Taxes de raccordement épuration Ménages	(-)	CHF 8'400.00
<b>TOTAL</b>	<b>Crédits liés pour 2026</b>	<b>CHF</b>	<b>2'978'200.00</b>
			=====

### 2. Crédits de paiements pour 2026

Les crédits de paiement concernent les investissements d'ores et déjà acceptés par le Conseil général.

3410.5000.101	Mise en conformité du terrain de foot no 1	CHF	15'000.00
3410.5090.101	Infrastructures sportives et aménagements paysagers	CHF	1'000'000.00
3411.5090.101	Centre sportif, études nouveaux vestiaires	CHF	90'000.00
3420.5010.101	Ch. Tilleuls, réamén. liaison cyclable V-V - Guntzlet	CHF	1'881'200.00
3420.5060.025	Renouvellement véhicules jardins (plan 2024-2028)	CHF	250'000.00
3425.5090.100	Cabane du Plat, étude pour reconstruction	CHF	30'000.00
4121.6140.101	Particip. CODEMS amortissements agrandiss.	(-)	CHF 637'062.25
4121.6140.102	Particip. CODEMS amortissements réfection toiture	(-)	CHF 37'994.30
4121.6140.103	Particip. CODEMS amortissements photovoltaïque	(-)	CHF 15'790.40
54511.6300.001	Crèche des Dailles, transformation, subv. OFAS	(-)	CHF 87'000.00
6150.5010.010	Routes, entretien lourd PGRR-4 (plan 2025-2030)	CHF	500'000.00
6150.5090.097	Bertigny, études PED, part VsG	CHF	20'000.00
6150.5010.108	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy	CHF	7'500'000.00
6150.5090.009	Trans-Agglo, tronçon Croset-Platy, place de détente	CHF	825'000.00

6150.5010.114	Trans-Agglo, tronçon Avry-VsG	CHF	13'000.00
6150.5010.109	Rte des Dailles / Rte du Soleil (nord), requalification	CHF	20'000.00
6150.5090.120	Carrefour Belle-Croix, études, part VsG	CHF	50'000.00
6150.5060.021	Système de salage, renouvellement	CHF	120'000.00
6150.5060.025	Renouvellement véhicules édilité (plan 2024-2028)	CHF	110'000.00
6220.6320.001	Chemin Pensionnats, voie de bus, subv. Agglo (-)	CHF	125'000.00
6220.5010.005	Arrêts bus, LHand 1 <sup>ère</sup> étape + étude projet	CHF	480'000.00
7610.5090.001	Plan Climat communal actions durables et 1 <sup>er</sup> paquet	CHF	55'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>Crédits de paiements pour 2026</b>	<b>CHF</b>	<b>12'056'353.05</b>
			<b>=====</b>

### 3. Crédits d'engagements pour 2026

Les crédits d'engagements concernent des investissements nouveaux, qui seront votés par le Conseil général lors de la présentation d'un message par le Conseil communal.

0220.5200.105	GED intégrale	CHF	280'000.00
3229.5040.001	Espace Nuithonie, remplacement chauffage	CHF	800'000.00
3229.6140.001	Espace Nuithonie, rembt remplacement chauffage (-)	CHF	800'000.00
3411.5040.100	Centre sportif, réfection des vestiaires	CHF	500'000.00
3411.5040.101	Centre sportif, construction nouveaux vestiaires	CHF	2'300'000.00
3425.5040.100	Cabane du Platy, démolition, reconstruction	CHF	500'000.00
4121.5040.103	Martinets, rénovations (plan 2025-2029)	CHF	200'000.00
6150.5010.106	Route de la Glâne, requalification, part de VSG	CHF	100'000.00
6150.5010.112	Rte Cormanon, priorisation bus (ligne 5)	CHF	100'000.00
6151.5040.001	BSEV, installation photovoltaïque	CHF	280'000.00
7610.5010.001	Plan Lumière, réalisation	CHF	100'000.00
7610.5090.002	Plan Climat communal, mise en œuvre	CHF	250'000.00
<b>TOTAL</b>	<b>Crédits d'engagements pour 2026</b>	<b>CHF</b>	<b>4'610'000.00</b>
			<b>=====</b>

### 4. Crédits jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 pour 2026

Les crédits d'engagements jusqu'à concurrence de CHF 100'000.00 par projet sont à voter en même temps que le budget des investissements 2026.

<b>0220</b>	<b>Secrétariats général et technique, RH, Informatique</b>		
<b>0220.5060.105</b>	<b>Renouvellement téléphonie</b>	<b>CHF</b>	<b>100'000.00</b>

Le système téléphonique Mitel utilisé arrive en fin de support à fin juin 2026 et ne sera plus maintenu ni mis à jour. Il est donc nécessaire de le remplacer par une solution plus moderne, comme 3CX, qui fonctionne avec des téléphones classiques ou des casques connectés. Cette nouvelle solution facilite le télétravail, car elle permet de passer et recevoir des appels depuis un ordinateur ou un casque sans téléphone fixe. Elle s'intègre bien avec Office E5 et Microsoft Teams dont les licences sont incluses.

Cette intégration simplifie les communications et améliore la mobilité des collaborateurs, partout où ils se trouvent. Ce changement garantit la continuité du service et modernise la façon de travailler avec un outil plus flexible et sécurisé.

Amortissement	10% par an sur CHF 100'000.00	CHF	10'000.00
Intérêts	2% par an sur CHF 100'000.00	CHF	2'000.00
<b>Total des charges financières</b>		<b>CHF</b>	<b>12'000.00</b>

**0220.5200.107 Achat logiciel Apaixo (Service des curatelles)** CHF 60'000.00

Le Service des curatelles gère ses données depuis le début de son existence avec les outils usuels (Word, Excel, Outlook). Cependant, au vu de la complexification des tâches dévolues au Service (curateurs, assistants sociaux, collaborateurs administratifs), ce système a clairement atteint ses limites. Aussi, afin d'optimiser son fonctionnement (création d'une base de données, automatisation de certaines tâches, numérisation des documents, etc.), il est indispensable d'acquérir un programme dédié aux curatelles afin que le Service gagne en efficience. C'est pour cette raison que le passage à un système qu'APAIKO est vivement souhaité.

Amortissement	25% par an sur CHF 60'000.00	CHF	15'000.00
Intérêts	2% par an sur CHF 60'000.00	<u>CHF</u>	<u>3'000.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>18'000.00</u>

**0292 Ancienne école**

**0292.5040.102 Ancienne école, mise en séparatif** CHF 85'000.00

Conformément à la loi fédérale sur les eaux et au règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux, la mise en séparatif des bâtiments est obligatoire dès lors que la Commune met en place un double réseau d'évacuation des eaux. Ce dernier a été construit en 2018 lors des travaux de mise en séparatif de la route de l'Eglise.

Afin de profiter des synergies et bénéficier d'économies d'échelle non négligeables, le Conseil communal a planifié ces travaux en parallèle des travaux de la Trans-Aggo. Le montant comprend les études ainsi que la réalisation des travaux de mise en séparatif.

Amortissement	1,25% par an sur CHF 85'000.00	CHF	1'062.50
Intérêts	2% par an sur CHF 85'000.00	<u>CHF</u>	<u>1'700.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>2'762.50</u>

**21703 Ecole de Villars-Vert**

**21703.5040.103 Crèche des Dauphins, cuisine et agencement** CHF 80'000.00

La cuisine de la crèche Les Dauphins, vieille de 30 ans, ne répond plus aux exigences en matière de sécurité, d'hygiène et de qualité alimentaire. Le remplacement de l'agencement doit permettre d'améliorer le travail quotidien avec les enfants et de libérer de l'espace dans la salle de pause des collaborateurs qui est également aujourd'hui utilisée comme lieu de stockage. Le nouvel agencement permettra également de regrouper les appareils (frigo, four) dans un espace non accessible par les enfants, de créer de nouveaux rangements pour les lits et un espace de repas modernisé (pour 44 enfants) avec un self-service adapté aux tout-petits. L'adaptation de l'espace lavabos à hauteur d'enfants permettra d'encourager l'autonomie des enfants pour le lavage des mains et le brossage des dents.

Amortissement	3% par an sur CHF 80'000.00	CHF	2'400.00
Intérêts	2% par an sur CHF 80'000.00	<u>CHF</u>	<u>1'600.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>4'000.00</u>

**6150 Routes communales**

**6150.5010.104 Route de Villars, paroi anti-bruit** CHF 90'000.00

Le SEn a émis un préavis d'examen final pour le réaménagement de la Route de Villars, demandant une mise à jour urgente du cadastre du bruit et une décision de la DIME sur l'assainissement. Cette mise à jour, réalisée par un bureau spécialisé, conclut que cette route dépasse les valeurs limites d'immissions (VLI) à l'horizon 2045. Cet axe doit dès lors être assaini en priorité.

Amortissement	4% par an sur CHF 90'000.00	CHF	3'600.00
Intérêts	2% par an sur CHF 90'000.00	<u>CHF</u>	<u>1'800.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>5'400.00</u>

**6150.5010.110 Route du Soleil, paroi anti-bruit** CHF 40'000.00

Le SEn a émis un préavis d'examen final pour le réaménagement de la Route du Soleil, demandant une mise à jour urgente du cadastre du bruit et une décision de la DIME sur l'assainissement. Cette mise à jour, réalisée par un bureau spécialisé, conclut que cette route dépasse les valeurs limites d'immissions (VLI) à l'horizon 2045. Cet axe doit dès lors être assaini en priorité.

Amortissement	4% par an sur CHF 40'000.00	CHF	1'600.00
Intérêts	2% par an sur CHF 40'000.00	<u>CHF</u>	<u>800.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>2'400.00</u>

**6150.5030.001 Réalisation place de dépôt des Services extérieurs** CHF 60'000.00

Le dépôt des Services extérieurs se trouve actuellement sur le site prévu pour le futur projet d'extension de la STEP. En vue du démarrage de ce projet, les Services extérieurs doivent disposer d'un nouvel emplacement pour aménager leur place de dépôt.

À la suite de diverses prospections sur les terrains encore disponibles sur le territoire communal, le choix s'est porté sur une parcelle appartenant à la Bourgeoisie de Fribourg. Cette surface se situe à proximité des jardins familiaux de Villars-Vert, juste au-dessus de la route de Belvédère.

Dans le but d'aménager cette nouvelle surface, une dépense de CHF 60'000.00 est inscrite au budget des investissements.

Amortissement	10% par an sur CHF 60'000.00	CHF	6'000.00
Intérêts	2% par an sur CHF 60'000.00	<u>CHF</u>	<u>1'200.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>7'200.00</u>

**7201 Epuration, eaux usées (EU) (HT)**

**7201.5000.001 Achat de terrain BEP Planafaye** CHF 30'000.00

Lors de l'élaboration du projet de construction des nouveaux immeubles situés à la route de Planafaye 102, des discussions ont été engagées afin de déterminer si la Commune souhaitait reprendre la partie de la parcelle RF 3702 comprenant l'ouvrage enterré du BEP de Planafaye. La Commune souhaite saisir l'opportunité d'acquérir une surface de 167.05 m<sup>2</sup> qui est passée en zone d'intérêt général dans le cadre de la révision du PAL (le reste de la parcelle est en zone résidentielle à faible densité II).

Amortissement	0% par an sur CHF 30'000.00	CHF	0.00
Intérêts	2% par an sur CHF 30'000.00	<u>CHF</u>	<u>600.00</u>
Total des charges financières		<u>CHF</u>	<u>600.00</u>

7301	<b>Gestion communale des déchets (HT)</b>		
7301.5060.002	<b>Equipements déchetterie principale</b>	<b>CHF</b>	<b>96'500.00</b>

Ce poste inclut le remplacement du compacteur destiné au papier, acquis en 2008. Malgré divers travaux de remise en état, l'appareil est aujourd'hui dans un mauvais état et présente des signes d'usure avancée. Son remplacement par un modèle similaire est estimé à CHF 30'000.00.

La déchetterie principale est également équipée d'une benne de 17 m<sup>3</sup>, utilisée pour l'entreposage des déchets verts. Le fond de cette benne est complètement rouillé et n'est plus étanche. Son remplacement est estimé à CHF 6'500.00.

Des travaux de sécurisation du pourtour des quais sont en outre nécessaires. En effet, le dispositif actuel de garde-corps ne répond pas aux normes de sécurité applicables aux installations publiques. La réalisation d'un nouveau dispositif de retenue est estimée à CHF 60'000.00.

Amortissement	10% par an sur CHF 96'500.00	CHF	9'650.00
Intérêts	2% par an sur CHF 96'500.00	CHF	1'930.00
<b>Total des charges financières</b>		<b>CHF</b>	<b>11'580.00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>Crédits de la compétence du Conseil communal</b>	<b>CHF</b>	<b>641'500.00</b>
		=====	=====

<b>Total net du budget des investissements, toutes catégories</b>	<b>CHF</b>	<b>20'286'053.05</b>
	=====	=====

**Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 20 octobre 2025**

**Le Conseiller communal responsable des finances**

**Olivier Carrel**

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**  
  
Emmanuel Roulin



**Le Syndic**  
  
Bruno Marmier